

533

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 533 14 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand

Le système et les bavures

«Affaires» sur «affaires» dans le petit monde judiciaire vaudois. Soit, à l'origine du remue-ménage, Walter Stürm, évadé du pénitencier de Regensdorf, arrêté le 26 novembre dernier, puis envoyé à la prison du Bois-Mermet à Lausanne, où il reste pendant trente-cinq jours au secret, dont cinq ou sept jours au régime d'arrêts.

Pour admettre publiquement l'existence de quelques «bavures» dans le «cas» Stürm, le chef du Département vaudois de Justice et Police, le libéral Leuba, avait-il besoin d'un aiguillon, sous la forme d'une conférence de presse organisée conjointement par le Groupe Action Prison et le Comité contre l'isolement, avec la participation du défenseur du prisonnier en question?

De son côté, l'avocat de W. Stürm était-il à ce point démuné de moyens d'intervention qu'il en ait été réduit à convoquer les journaux pour leur livrer la situation de son client et jouer de la pression de l'opinion publique pour empêcher que se poursuivent ou se renouvellent les abus de l'administration pénitentiaire?

Pour l'avenir, cet affrontement — accusations du Groupe Action Prison et du Comité contre l'isolement, réponse et démentis du conseiller d'Etat concerné — offre-t-il aux justiciables plus de garanties de retour à la «normale» que la procédure feutrée habituelle? En clair: admettons que dès aujourd'hui soient tirées les leçons des «bavures» du cas Stürm; en aurait-il été de même sans appels au public et à la presse, si les griefs du prisonnier et de son défenseur avaient suivi les canaux consacrés à travers la hiérarchie judiciaire?

Ces questions méritent une réponse; mais, inutile d'espérer, elles n'en recevront pas.

D'un côté, le système dans son ensemble trouvera toutes les justifications politiques, statistiques et sociales. Un exemple d'argument prêchant pour le «statu quo», musclé si besoin est? En 1979, sur 26 007 journées de détention au Bois-Mermet, 189 au total (W. Stürm y compris) ont été passées au «secret», soit le 0,72 % du total; et qui plus est: ce ne sont que dix hommes en tout et pour tout qui ont eu à subir cette mesure... D'un autre côté, on ne manquera pas de souligner que les «bavures», connues et inconnues, condamnent l'organisation actuelle de la détention. Et dans les moments de tension, la presse, prise à témoin de part et d'autre: voyez ces mesures inadmissibles, ces entorses au règlement pénitentiaire! Admettez que l'immense majorité des «cas» se règle de façon tout à fait régulière!

L'imperméabilité organisée du monde pénitentiaire rend encore plus pesant ce dialogue de sourds!

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon?

Les anciens combattants de 1968 s'étaient rangés les uns après les autres, quittant la rue pour des lieux plus confortables. C'était le reflux. Et voilà que dans ce calme revenu, celui qui, en 1970, exerçait les fonctions de tuteur général du canton de Vaud était arrêté en pleine nuit; les gendarmes découvraient dans sa voiture les sprays de peinture au moyen desquels avait été dénoncée, sur quelques murs veveysans, l'action du juge Krieg dans l'affaire Stürm.

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon, sociologue, éditeur, l'un des animateurs du groupe Action Prisons vaudois?

SUITE ET FIN AU VERSO

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon?

Qui ne l'a pas rencontré imagine peut-être avoir affaire à l'un de ces super-intellectuels engagés, à la dialectique et à l'attitude coupantes comme une lame. C'est oublier que le pays, le paysage façonnent les hommes et que précisément la terre vaudoise ajoute au révolté le plus exigeant une dose d'humanité qui le renforce.

Celui que les Sherlock Holmes lausannois imaginaient en train de préparer l'évasion du siècle était préoccupé par la remise en état des murs emprun-

tés pour la bonne cause; on sent d'ailleurs qu'il entretient avec les membres du GAP des liens qui vont au-delà des nécessités de l'action.

A y regarder de plus près, il n'y a pas que la barbe et le mode de vie qui soient franciscains chez ce puritain d'éducation protestante. Avant d'être tuteur général, il est surtout préoccupé par le tiers-monde. 1968 le trouve au Burundi où il œuvre pour le compte de la coopération technique helvétique. Mais le romantisme anticolonialiste de l'époque laisse rapidement apparaître ses limites; deux ans plus tard, il rentre en Suisse, et qui plus est dans la «fonction publique».

Il découvre alors une Suisse inconnue: secrétée et contrôlée par la Suisse des riches; la Suisse des pauvres, des alcooliques, des travailleurs agricoles, des handicapés mentaux. Comme elle risque de faire tache, de «faire chenit», et qu'il est là, à dis-

position, bénéficiant de la confiance générale, on le charge de la gérer, de la mettre sous tutelle. Il s'y essaie pendant trois ans, jusqu'au jour où le refus des autorités d'engager un assistant social membre de la Ligue marxiste révolutionnaire l'amène à démissionner et à sauter le pas.

Premier «scandale»! Dira-t-on que l'officialité vaudoise ne s'est jamais remise de ce geste, de sa portée, quasiment unique.

AVEC LES PLUS PAUVRES

Désormais, l'existence de Michel Glardon trouve un de ses sens dans la révolte que l'écrasement des plus pauvres fait naître en lui, et dans la solidarité avec eux. Parmi toutes les révoltes que suscite notre organisation sociale, celle des plus pauvres est la plus précieuse, car elle est souvent leur seul bien, leur seul moyen d'être vivant. Même quand elle est autodestructrice, elle est signe: le nombre croissant des toxicomanes condamne plus sévèrement une société que tous les diagnostics posés sur elle par des professeurs de sociologie.

Les Editions d'En Bas et le Groupe Action Prison permettront simultanément d'exprimer l'écrasement, la révolte des plus pauvres et de participer à leur lutte.

LES GROUPES ACTION PRISON

La lutte avec les prisonniers, c'est la lutte avec des hommes qui se sont révoltés une première fois et qui ont échoué: la délinquance, la prison, c'est souvent dans les milieux populaires l'expression d'un refus. Mais un refus instinctivement individualiste. La mise en commun, le sens collectif s'apprennent difficilement. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question d'organiser les révoltes, il suffit d'être disponible et de faire savoir aux prisonniers qu'ils ne sont pas seuls, qu'un prolongement sera donné à leur demande, à leur action.

La cohésion du groupe formé d'anciens prisonniers, de marginaux et d'intellectuels ne va pas d'elle-même: les premiers s'engagent intensément,

Quarante mois d'édition

Le travail de publication des Editions d'En Bas a démarré en septembre 1976 avec un livre, épuisé aujourd'hui, dû à Alice Briod, «L'Assistance des pauvres au Moyen Age». Dans la même collection «Histoire populaire» ont paru depuis lors une «Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud» (Fr. 21.—) et «Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois» (Fr. 29.50), de G. Heller.

A disposition, deux autres collections.

— «La parole au peuple» avec, pour l'instant: A. Honneger. «La Redresse» (Fr. 19.—); S. Notarnicola. «La Révolte à perpétuité» (Fr. 20.—); G. Grandchamp. «Je ne suis pas industrialisable» (Fr. 15.—);

D. Castelnuovo. «La Condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse» (Fr. 34.50); V. Prévor. «Sans Bagages» (Fr. 14.50); H. Boeglen. «Liva» (Fr. 14.50).

— «Contre les murs»:

«Qui shoote qui?» Rédigé par un collectif (Fr. 20.—);

Groupe Information Vennes. «L'antichambre de la taule» (Fr. 16.—);

A.-C. Ménétrey, P. Chastellain, J.-Cl. Hennet, A. Lenoir. «Objection votre honneur! Le procès Chastellain et l'objection de conscience en Suisse» (Fr. 16.—).

— Hors collection:

Groupe Action Prison. «Les Droits de la personne arrêtée» (Fr. 5.—);

«L'Almanach populaire 1980».

Pour plus de renseignements, pour recevoir les nouvelles publications: Editions d'En Bas, case postale 304, 1000 Lausanne 17.

mais s'essoufflent parfois; les autres discutent beaucoup avant d'agir. Mais on est loin des chapelles de gauche: les communautés de vue n'empêchent pas les divergences. Entre les groupes des différents cantons, c'est la même liberté: les origines, les sensibilités diffèrent, et à partir d'elles, les actions retenues et lancées.

Intellectuel engagé, Michel Glardon entend mener de front l'action, la réflexion et le témoignage: les Editions d'En Bas, animées par des bénévoles, privilégient l'expression de la vie et des souffrances des milieux populaires (voir plus loin, l'état actuel du travail d'édition poursuivi).

COHÉRENCE

Activité de sociologue, d'éditeur et d'animateur du GAP, la cohérence qui existe entre ces entreprises différentes est à l'image de l'accord qu'on sent, chez Michel Glardon, entre ce qu'il est, ce qu'il pense et ce qu'il vit. A l'opposé d'un autre fils de bourgeois révolté, Zorn, l'auteur de «Mars»¹ dont la révolte impuissante débouche sur le cancer, Michel Glardon respire la force, la vie.

Il y a bien sûr des «mais». On peut mettre en question l'explication qui sous-tend toute son action, l'interprétation du rôle du sous-prolétariat dont les échecs et les combats devraient servir de détonateur à la classe ouvrière et relancer la lutte des classes. On peut mettre en question aussi certains aspects de l'activité des GAP, redouter que dans certaines prises de position, dans certaines actions spectaculaires, domine l'autosatisfaction, une propension des militants à se faire plaisir.

Il n'empêche que cette sensibilité révoltée, cette attention portée sur les plus marginaux, cette volonté de privilégier leur lutte pour retrouver une autonomie qui leur a été volée, tout cela mérite notre appui.

¹ Fritz Zorn, «Mars». Préface d'Adolf Muschg, traduit de l'allemand par Gilberte Lambrichs. Gallimard, 1979.

REÇU ET LU

La parole à des scientifiques

Sciences et techniques: quelle morale? Voilà une interrogation qui n'est pas nouvelle, mais qui trouve périodiquement une nouvelle gravité. A n'en pas douter, nous vivons une décennie, au moins dans les pays industrialisés, qui a précisé mal à la morale scientifique. Et partout fleurissent les réflexions, les dissertations, les anathèmes à ce chapitre controversé du développement social. Une des caractéristiques les plus préoccupantes de ce débat (de la biologie à l'énergie, en passant par tous les autres secteurs où se marque un «progrès» mais qui ne sont pas aujourd'hui sous les feux de l'actualité, on voit mal quels domaines pourraient échapper à la controverse), c'est le relatif effacement des scientifiques eux-mêmes, la faible portée de leurs voix: on pense beaucoup pour eux, jusqu'à oublier de leur donner la parole...

Une raison, bien sûr, pour signaler les quelques pages consacrées par le périodique de l'EPFL, «Polyrama» (adresse utile: Cour 33, 1007 Lausanne) à un dossier comprenant notamment trois contributions méritant d'être relevées: par Jacques Neirynek, «La technique, les ingénieurs et les autres: quels progrès?», par Roland Fivaz, «Science et conscience sociale: une évolution vers l'impasse», par Léopold Veuve, «Comment vivre et habiter: l'architecte dans un carcan? l'usager sous le baillon?».

L'«approche» générale: «(...) Reste à savoir qui, des citoyens (groupements particuliers réunissant par exemple des habitants d'un quartier ou d'une région, organisations de consommateurs, utilisateurs de transports publics, etc.), des scientifiques, de l'économie ou des pouvoirs publics, doit qualifier l'«abus» technologique. Mais ce sont là quatre maillons complémentaires auxquels il faut, paraît-il, ajouter les militaires!» (Claude Comina).

— Pour les amateurs de posters, une offre excep-

tionnelle, le «supplément détachable» et traditionnel offert par «Le Sous-Officier - Notre Armée de milice» de janvier et qui regroupe, avec les affectations, toutes les têtes de l'armée suisse, du chef du DMF au directeur du Service des aérodromes militaires. Comme d'habitude (on n'est jamais trop prudent, avec les Jeanmaire qui courent), le divi-

Dans le dernier numéro du mensuel de l'Union syndicale suisse, la «Revue syndicale suisse», une vingtaine de pages consacrées à l'Organisation internationale du travail (OIT) et à un rapide déchiffrement des quelque 310 textes adoptés par cette institution. A disposition donc un véritable aide-mémoire condensé des «normes» négociées sur le plan international (on sait que la Suisse n'a ratifié jusqu'ici qu'une quarantaine des conventions adoptées par l'OIT, sur un total de 153) au chapitre de l'organisation du travail. A noter également, dans le même numéro de la publication de l'USS, la synthèse d'un travail portant sur les conditions de vie et de travail de femmes italiennes en Suisse.

sionnaire Richard Ochsner, membre du Groupement de l'état-major général avec le grade de sous-chef, et responsable du Groupe renseignements et sécurité, n'a pas autorisé la publication de sa photographie. A noter que cet «organe officiel des associations et sections de Suisse romande et du Tessin de l'Association suisse des Sous-Officiers» reste fidèle à lui-même en ce qui concerne le choix de ses collaborateurs: à côté de M. Reber, fleuron du «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais», voici qu'apparaît dès ce numéro l'«appointé-citoyen» René Bovey, par ailleurs directeur-adjoint de la Correspondance politique suisse.

— Le magazine hebdomadaire du «Tages Anzeiger» fête ses dix ans d'existence par la publication d'un dossier qui fait mouche au moment où s'enflent les controverses à propos de l'initiative sur l'égalité des sexes et du contre-projet «ad hoc» du Conseil fédéral: quatre femmes font le point.

LA CIVILISATION DU TUYAU

L'énergie nucléaire en quête de clients

Les promoteurs de centrales nucléaires semblent avoir maintenant compris d'une part que le mauvais rendement de leurs centrales était dû en bonne partie à une mauvaise utilisation de l'énergie mise en jeu et d'autre part qu'il était nécessaire, pour améliorer ce rendement, de passer par le couplage chaleur-force.

Il sagit donc dès lors de trouver un client pour la chaleur à relativement basse température que jusqu'à maintenant on rejetait dans les rivières ou dans l'atmosphère (tours de refroidissement).

Qu'à cela ne tienne, on fera du chauffage à distance!

Les promoteurs de centrales nucléaires étudient frénétiquement aujourd'hui la possibilité de chauffer un maximum de gens à partir de ces centrales par l'intermédiaire de gigantesques réseaux de tuyaux. De cette manière, ils pour-

ront faire état, si besoin est, d'un meilleur rendement des centrales et, partant, d'une meilleure utilisation du combustible. Ils argumentent également que ce système favorisera la substitution du pétrole de chauffage, même si son remplacement par l'uranium n'apporte strictement aucune diminution de notre dépendance de l'étranger et ne nous libère pas de la nécessité de trouver d'autres ressources à plus long terme (l'uranium sera plus vite épuisé que le pétrole, si les programmes nucléaires des pays occidentaux sont effectivement réalisés).

Mais revenons au chauffage à distance! Dans la terre, il y a déjà bien de la tuyauterie et des fils: l'eau potable, les égouts, le gaz, les câbles électriques. Et maintenant, voici des tuyaux d'eau chaude (ou d'eau tiède: projet PLENAR)!

UN FOUILLIS SOUTERRAIN

Tout ce fouillis de connections traduit une dépendance de plus en plus grande de la population à l'égard d'une organisation de distribution de plus en plus tentaculaire. Ce réseau est hors de contrôle du citoyen, mais ce dernier en dépend de manière irrémédiable une fois con-

necté: pour la bonne marche de l'ensemble, on ne tolère pas que les choix restent ouverts. Cela est dû, en partie au moins, à la logique économique du profit. Un investissement doit rapporter. C'est d'ailleurs le prétexte qui sert aux sociétés d'électricité pour justifier des tarifs dégressifs qui poussent au gaspillage. Avec le chauffage à distance, ce sera la même chose. On obligera (c'est déjà prévu de manière explicite) les gens à se raccorder au chauffage à distance et à ne plus utiliser leurs chauffages individuels. Et il y a fort à parier que les tarifs seront aussi dégressifs, favorisant les gros consommateurs...

AUTOMATIQUE ET OBLIGATOIRE

Les tuyaux seront chers. Il faudra bien les isoler pour que les pertes ne soient pas trop importantes (elles seront néanmoins de l'ordre de 10%). Il y aura dans chaque maison une station de raccordement. Tout sera automatique. Le rôle du citoyen sera de consommer de la chaleur en plus de l'électricité et de l'eau potable. Il devra aussi payer l'investissement et les frais de production et de distribution. Ces frais seront élevés. Et malgré cela, le bilan énergétique de ces projets

PRESSE

L'observateur helvétique

L'ère des journaux d'information gratuits aurait-elle commencé dans notre pays dès 1927? Cette concurrence dangereuse pour la presse «étahlée», telle que la dénonce encore tout récemment le porte-parole de la «communauté de travail de la presse locale et régionale» dans le numéro de novembre 1979 de «La Vie économique» ne daterait donc pas d'hier? Il faut le croire puisque le mensuel «Der Schweizerische Beobachter» est déjà plus que

cinquantenaire, et que son premier numéro, qui ouvrait en quelque sorte la brèche aux journaux gratuits, était distribué en janvier 1927, muni d'un «bandeau» au-dessus du titre, invitant le bénéficiaire à ne pas le refuser, ... vu qu'il était gratuit!

A l'époque, la contre-attaque des éditeurs ne se faisait pas attendre, et Max Ras, le promoteur du «Beobachter», était contraint de prévoir un tarif d'abonnement d'au moins 85 centimes par an. Malgré les chicanes, le succès de la revue était immédiat. Et sept ans après, en 1930, elle devenait bi-mensuelle, pour le demeurer jusqu'ici. Depuis 1944, particularité qui mérite d'être soulignée, une œuvre d'art est reproduite sur la page de couvertu-

re, sans aucune inscription du titre: un luxe que seule peut se permettre une publication diffusée uniquement sur abonnement à près de 500 000 exemplaires.

Bien entendu, les abonnés qui paient fr. 13.50 pour 24 cahiers annuels ne couvrent pas, et de loin, les frais d'édition. C'est donc la publicité qui permet d'équilibrer les comptes (tarif des annonces en 1980: une page en noir et blanc, fr. 11 664.—; une page quatre couleurs, fr. 15 292.80). Mais le «Beobachter» y gagne, semble-t-il, une certaine liberté et en profite pour remplir systématiquement une mission originale dans la presse helvétique, prenant fait et cause pour les «faibles et les déshérités»,

centralisés restera bien en dessous de ce qu'on pourrait réaliser en appliquant le concept chaleur-force par petites unités décentralisées...

LA LOI DU CONFORT

Mais toutes ces installations procureront du confort ! Le confort de n'avoir strictement plus à dépendre de soi-même pour ses besoins fondamentaux. On les aura tous délégués à des technocrates lointains choisis par quelques politiciens. Ces politiciens qui sont élus aujourd'hui par peut-être un tiers des citoyens, demain par un quart et finalement par personne. On fera tout le boulot pour nous à l'autre bout du tuyau. On aura le temps de lire, pardon de regarder la télévision qui nous montrera occasionnellement comment ces techniciens veillent sur notre confort. On nous les montrera, l'œil vif et l'air intelligent, en train de se dévouer à des occupations savantes sans lesquelles le maintien de notre confort et de notre bien-être sera réputé inconcevable.

Cette évolution me semble dangereuse pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'elle ne

pourra pas se poursuivre très longtemps, simplement parce qu'elle se heurtera à des limites physiques : épuisement des ressources, fragilité des systèmes centralisés, dépendance de l'étranger, détérioration accélérée de l'environnement naturel, etc. La deuxième, c'est qu'elle rabaisse l'homme à un rôle de pantin robotisé : on le connecte à de la tuyauterie et à des fils, et on induit chez lui des réflexes conditionnés en lui expliquant, via les mass-media, que sans ces tuyaux et ces fils sa vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Cela finira par mener à une crétinisation complète pas tellement différente de l'abrutissement qu'obtiennent les régimes totalitaires, à l'Est comme ailleurs. A moins que cela ne mène à la révolte.

UN TAPIS COMMODE

Lorsqu'on met un tuyau dans la terre aujourd'hui, on ne s'intéresse qu'au tuyau, pas à la terre. La terre, c'est seulement une sorte de tapis pour recouvrir ce qu'on n'a pas envie de voir. Mais cette même terre est capable de nous fournir une bonne partie de ce que l'on fait passer dans les réseaux de distribution qu'elle

recouvre. Elle est capable de nous fournir de la nourriture, de l'énergie et d'épurer nos eaux usées.

VERS LE CONSOMMATEUR IDÉAL

Au lieu de mettre cette terre à profit près de chez soi, on la recouvre de bitume et de ciment et on lui fait recouvrir à son tour des tuyaux par lesquels on fait venir de très loin des commodités qu'elle aurait pu nous fournir sur place.

Moyennant bien sûr un certain travail, qu'on a décrété être contraire au confort, mais que l'homme doit exercer au moins de temps en temps s'il veut se sentir complet, rattaché aux sources de la vie.

Si nous poursuivons sur notre lancée actuelle, nous finirons par poser encore un tuyau supplémentaire dans le sol : celui qui nous amènera la nourriture. Nous aurons ainsi réalisé un système intégré. L'homme aura un tuyau dans la bouche et un autre au derrière. Il sera devenu le consommateur idéal.

Pierre Lehmann

dénonçant des abus qui ne font nulle part les gros titres, s'engageant pour certaines formes de protection des consommateurs, lançant même des initiatives populaires telle celle qui est en cours pour l'aide aux victimes de crimes.

Une revue spécialisée plaçait récemment Max Ras, fondateur du «Beobachter» parmi les Suisses dont l'esprit de pionnier triomphant a marqué leur époque, à l'égal d'un G. Duttweiler, par exemple. Il a été beaucoup question du «Beobachter» dans la presse alémanique ces derniers temps parce que l'actuel propriétaire, Max Ras junior, fils du fondateur n'ayant pas de descendants, a vendu l'entreprise à M. Beat Curti, administrateur délégué

de l'«empire» Jean Frey, dont les sociétés occupent le troisième rang dans la branche suisse de l'édition

Le service des annonces du «Schweizerischer Beobachter» publie depuis 35 ans des «notes publicitaires» à l'intention de ces milieux. La rédaction est assumée par un Lausannois. Piquons cet écho publié dans le numéro 142 de novembre 1979 : «Au moment où nous écrivons ces lignes, la propagande en vue des élections aux Chambres fédérales bat son plein. Tous les partis s'appliquent à rendre crédibles leurs belles promesses électorales. Hélas, il semble que l'axiome «Vérité en publicité» ne soit pas applicable dans ce domaine...»

et de l'imprimerie. On a immédiatement vu dans

cette manœuvre un élargissement du groupe et peut-être la perte de l'originalité du «Beobachter».

Dans l'édition du 31 décembre 1979 un éditorial assure que les engagements pris par M. Curti, qui a acquis personnellement la revue, garantissent que «l'observateur suisse» continuera à observer et à commenter les réalités helvétiques d'une manière indépendante et restera un «conseiller loyal» pour les lecteurs.

Il est trop tôt pour apprécier la réalité et qui sait, pour constater si M. Beat Curti cherche à devenir personnellement, et non plus pour des tiers, un des grands éditeurs de notre pays.

POINT DE VUE

Pour une poignée de deniers

Quand M. Jean-Pascal Delamuraz s'en va, avec toute la componction nécessaire, présider son comité d'opposition à l'«initiative pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat», il n'emporte pas, je suppose, les Evangiles dans son attaché-case. Il emmène plutôt — je les comme subodore... — quelques discrètes visées électorales, soutenues par la ferme conviction qu'un bon chrétien ne saurait craindre Dieu mais point les gendarmes — ou manquer son salut en manquant de voter radical.

M. Delamuraz est, sans nul doute, de ceux qui pensent que le Très-Haut, dans son infinie sagesse, préfère les Eglises officielles, reconnues d'utilité publique à l'instar des échangeurs d'autoroutes, et les pasteurs dont les vertus (de foi, d'espérance et de charité) sont avérées par un diplôme en bonne et due forme, avec garantie de l'Etat.

Peut-on en vouloir au syndic de Lausanne?

Que non point! Il a le souci de ses électeurs, ce qui est fort honorable.

Nous ne lui reprocherons donc pas de lire ses dossiers plutôt que les Mystiques. Libre à lui de défendre le christianisme comme il défendrait les subventions à la Société fédérale de gymnastique.

Mais M. Delamuraz n'est pas le seul membre de ce saint comité. S'y trouvent, si j'ai bien lu, au moins un pasteur et un prêtre, œcuméniquement réunis dans l'amour de l'impôt ecclésiastique. Bigre! Que craignent-ils donc, ces bons apôtres? De perdre le César auquel — si j'ai bien compris la Parole dont ils se réclament — ils doivent rendre ce qui lui appartient?

Hommes de peu de foi!

«Un chrétien sans héroïsme est un porc.» A dit Léon Bloy. Sacré Léon! Toujours aussi excessif! On ne voit vraiment pas pourquoi il faudrait tenir les porcs en si basse estime.

Mais passons.

A l'évidence, le premier objet de la votation du 2 mars prochain, si l'on s'en tient aux arguments avancés de part et d'autre, ne vaut pas le sacrifice d'une fraction de grasse matinée. Les Eglises défendent leur bifteck et l'Etat défend les Eglises qui défendent l'Etat et leur bifteck. C'est l'habituelle alliance du sabre et du goupillon. Qu'il se trouve une majorité pour l'applaudir n'étonne pas: le peuple est l'opium de la religion.

Bon, d'accord: je suis plutôt malvenu, moi l'agnostique et le mécréant, de reprocher leur veulerie à quelques lèche-crucifix. J'ai sans doute bien tort de me faire une idée trop haute du christianisme, de considérer comme *menteurs* les bénisseurs de canons et de barrage hydro-électriques.

Mais tout de même...

Si j'ai bien compris les préceptes d'un certain crucifié, il incombe *aux chrétiens eux-mêmes* de militer pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non? Ne serait-ce pas eux, au nom d'un royaume qui n'est pas de ce monde, d'empêcher les royaumes de ce monde-ci de se servir de la croix comme de la carotte et du bâton?

Faudrait savoir...

La conférence des évêques suisses, elle, sait. Elle a choisi de cirer les bottes de Ponce-Pilate plutôt que de devoir marcher pieds nus.

Elle a choisi de signer un contrat d'assurance contre la pauvreté évangélique. Théologie à l'appui.

Bravo Messeigneurs! Dominus vobiscum!

Gil Stauffer

(ancien vendeur à la criée
de «Témoignage chrétien»)

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les péchés d'Amnesty

On n'aime pas trop, à droite, *Amnesty International*. Oh! bien sûr, on y met les gants, pour la bonne façon. On reconnaît «le rôle utile (joué par AI) dans la lutte contre la torture et pour les prisonniers dits d'opinion». Mais pour le reste...

C'est ainsi que dans *La Nation* du 12 janvier 1980, M. Muret s'en prend au Mouvement, coupable selon lui de deux péchés mortels:

— De faire campagne contre la peine de mort: «Une telle campagne révèle une confusion d'objectifs hautement préjudiciable à la réalisation des buts véritables et fondamentaux du mouvement».

— De compter au nombre des prisonniers d'opinion les objecteurs de conscience.

En ce qui concerne la peine de mort: «Si elle est prononcée par un tribunal régulier en application d'une législation régulière (ne parlons pas des sinistres farces de Kaboul et d'ailleurs), (elle) n'a rien d'arbitraire. Est-elle trop rigoureuse? Cela regarde les Etats, dont chacun peut avoir de bonnes raisons de maintenir ou d'abolir le châtiment suprême.» Parfait. C'est à peu près ce que répondaient les camarades chinois du Conseil Mondial de la Paix à André Bonnard, quand il s'étonnait de voir la peine de mort maintenue en Chine communiste: «Nous avons de bonnes raisons...»

JUSTICE ET «SINISTRES FARCES»

On aimerait cependant savoir comment il faut s'y prendre pour distinguer les peines capitales prononcées par un tribunal régulier, etc., des «sinistres farces...», etc. Les peines prononcées par le tribunal révolutionnaire étaient-elles arbitraires? Et celles qui furent prononcées par le Tribunal international de Nuremberg? D'autre part: on

aimerait connaître ce que M. Muret recommande aux pays qui n'ont pas le bonheur d'avoir des criminels en nombre suffisant... Qui dit peine de mort, dit bourreau. Auront-ils des bourreaux à temps partiel (par ailleurs animateurs de jeunesse ou assistants sociaux)? Et quels moyens propose-t-il pour empêcher les bourreaux de s'endurcir dans l'exercice de leur ministère, et de devenir, le cas échéant, des tortionnaires? En vérité — et c'est ce que Camus répondait à Mauriac — les deux problèmes, torture et peine de mort, sont étroitement liés.

L'ACTE ET LE REFUS

En ce qui concerne les objecteurs de conscience: Selon M. Muret, ce ne sont pas de délinquants d'opinion; le tribunal ne condamne pas leurs opinions, mais uniquement leurs actes (en l'occurrence, le refus de faire du service militaire): «... à suivre le raisonnement (d'Amnesty International), on trouverait dans nos prisons des centaines de délinquants d'opinion tout aussi dignes d'intérêt.» Et de donner trois exemples:

«Supposons que je professe une violente aversion envers l'économie capitaliste en général et les grands magasins en particulier (...) au point que je m'estime en conscience autorisé à exercer un droit

de reprise sur ce qui me tombe sous la main: suis-je un voleur ou un délinquant d'opinion? Ou bien, partisan convaincu de la décriminalisation de l'interruption de grossesse, je m'emploie activement (...) à délivrer des femmes qui ne remplissent manifestement pas les conditions légales: serai-je jugé comme avorteur ou comme délinquant d'opinion? Ou encore, mes convictions politiques m'entraînent dans une violente manifestation de rue, avec occupation de locaux et gros dégâts: serai-je condamné pour émeute ou pour délit d'opinion?»

En vérité, voilà qui est incohérent! Ce qui étonne, venant d'un homme qui accuse précisément ses adversaires de tout confondre. En effet, dans les trois exemples donnés, il s'agit de gens qui *font* quelque chose. Or l'objecteur, lui, ne *fait pas*.

Antimilitariste, il ne plastique pas les arsenaux: il se contente de refuser (pour se consacrer par ailleurs à un autre service — on ne le dit pas assez!).

En somme, M. Muret partage le point de vue de Merlin de Douai: «Sont suspects tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont cependant rien fait pour.»!

J. C.

DEMAIN: C'EST DÉJÀ AUJOURD'HUI

Une année sabbatique pour tous

Comment aménager l'avenir en améliorant les conditions de vie? Diminution de la durée du travail, avancement de l'âge de la retraite, prolongation de la période de formation... Les recettes ne manquent pas et il conviendrait d'en étudier encore une autre, généraliser l'«année sabbatique» afin de permettre à chacun de se reprendre dans le tourbillon: boulot-télé-dodo. Comment réaliser ce postulat? Permettre à tout salarié de prendre quelques mois de congé dans des conditions à déterminer et en lui garantissant sa place au retour.

Utopie gratuite? Certainement pas: de retour à sa place de travail, le bénéficiaire du congé aura eu l'occasion de prendre une certaine distance avec son rythme de vie précédent; il aura accumulé des expériences utiles pour les années à venir. Nul doute que sa participation à la «marche des affaires» devienne mieux équilibrée, plus harmonieuse. Chacun y trouverait son comptant (content).

R. B.

NOTES DE LECTURE

Vieillir en Suisse

L'ouvrage de la commission chargée d'établir un nouveau rapport sur la vieillesse a donc paru il y a quelques semaines. En huit chapitres denses, il met à jour les renseignements publiés en 1966 (Les problèmes de la vieillesse en Suisse), fait le point de la situation, formule des propo-

sitions. Un résumé, sous forme de vœux, constitue un catalogue de recommandations. Un rapport utile, de consultation aisée, appelé à rendre service¹.

Des limites aussi. Approximations, parfois. Lourdeur de rédaction de maints paragraphes; même, des phrases peu compréhensibles. Certaines solutions passent mal la rampe romande. Explications laborieuses et pourcentages avec décimale sur le «budget moyen» de... 39 ménages! Mais rien sur l'important aspect de la pro-

tection des locataires âgés, par exemple. Vision de l'avenir courte.

Un rapport de ce genre servira de référence pendant plusieurs années. Le fond et la forme auraient dû être mieux soignés. C'était facile. Des membres romands avaient proposé une relecture, mais... Dommage! Malgré ses défauts et ses limites, un document à consulter.

P. G.

¹«Vieillir en Suisse», rapport 1979. Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

«GRANDES LIGNES»

Ce qu'on peut faire et ce qu'on diffère

En établissant son «Rapport sur les Grandes lignes» pour 1979-1983, le Conseil fédéral fait honnêtement le décompte des projets qui ont dû être ajournés au cours de la législation précédente, ou qui vont subir un sort analogue dans les quatre années à venir.

Pour méditation sur les non-priorités de ce temps en Helvétie:

Affaires non réglées malgré «Grandes lignes» 1979-83:

- Adhésion à la Charte sociale européenne
- Relations de la Suisse avec la Banque mondiale et ses filiales
- Protection de la personnalité (révision art. 28 et 49 CO)
- Législation sur le mariage et le divorce
- Institution d'un médiateur fédéral
- Système d'information pour la police criminelle (KIS) (rassurez-vous: «Message» attendu pour bientôt!)

- Révision de la législation concernant les sociétés anonymes
- Révision totale du droit régissant les baux à loyer
- Législation d'exécution sur l'économie des eaux
- Conception globale en matière d'économie forestière et du bois
- Articles constitutionnels sur l'enseignement
- Loi sur les écoles polytechniques
- Révision de la loi sur les bourses d'études
- Régime juridique de la radio et de la télévision
- Mesures en faveur de la presse
- Nouvelle base juridique pour Pro Helvetia
- Révision de la législation sur les droits d'auteur.

«Problèmes devant faire l'objet d'études internes» en 1979-83 (en clair: report garanti à la prochaine législature)

- Convention européenne concernant le statut des travailleurs émigrés
- Mise à jour de la conception de la défense générale
- Révision du droit du mariage, du divorce, de la tutelle

- Questions relevant du droit de la médecine
- Conditions générales de vente
- Commerce civil des armes et des munitions
- Loi fédérale d'organisation judiciaire (révision)
- Loi sur la protection des consommateurs
- Loi sur la politique de stabilité économique
- Réserves des entreprises privées pour la création de possibilités de travail
- Révision de la législation monétaire
- Participation des travailleurs
- Encouragement de la construction et accession à la propriété de logements (loi)
- Loi concernant la responsabilité civile pour les grands barrages
- Loi d'exécution sur l'économie des eaux
- Lois sur les bourses, sur les écoles polytechniques fédérales
- Adaptation de la péréquation financière entre les cantons (suite).

A noter

- que les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives...
- que certains reports de 1975-79 seront encore une fois différés à l'après 1983!

A SUIVRE

La section zurichoise de l'Union européenne aimerait lancer une initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. La section bernoise de cette même Union préférerait l'insertion d'un article «européen» dans la Constitution fédérale, en complément d'un article plus général sur la politique étrangère.

* * *

«Qui économise, nuit à son pays» (wer spart, schadet der Heimat), c'est ce qu'affirme l'économiste Claude Beck dans une interview accordée à la

revue féminine «Annabelle/Elle» (3/1980). Après s'être attaqué à l'empire Migros au long d'un bouquin qui a fait pas mal de bruit ces derniers mois, C.M.B. s'en prend maintenant aux consommatrices qui cherchent à acheter aux conditions les plus favorables. Fait-il simplement bon poids dans la polémique ou est-ce le début d'une nouvelle croisade?

* * *

Le groupe Jean Frey a découvert dans son empire un quotidien vieux de 250 ans, soit cinquante ans de plus que la «NZZ»! En effet, l'imprimerie «Berichthaus», rachetée en 1978, a édité à partir

du 23 janvier 1730 les «Donnstags-Nachrichten», rebaptisées «Donnstags-Blatt» en 1781, «Zürcherische Wochen-Blatt» en 1801 et enfin «Tagblatt der Stadt Zürich» en 1837.

* * *

Le législatif (Stadtrat) de Thoune vient d'élire, pour la première fois, une femme à sa présidence. Il s'agit de la radicale Barbara König-Ziegler, ancienne rédactrice à l'Agence télégraphique suisse, et — la presse bernoise n'a pas manqué de le relever — sœur du conseiller national socialiste Jean Ziegler. Les grandes familles.